

Mode d'emploi
nouveau panneau





avant propos

nouveau classement

Pour qui ?

- Les hôtels de tourisme,
- Les campings,
- Les parcs résidentiels de loisirs (régime hôtelier),
- **Les résidences de tourisme,**
- Les villages de vacances,
- Les meublés de tourisme (locations saisonnières),
- Les villages résidentiels de tourisme.

Pourquoi un nouveau système de classement ?

- Améliorer la lisibilité et la qualité des hébergements concernés grâce un classement plus exigeant, introduisant des critères de qualité, de service et des visites de contrôle tous les 5 ans.
- Harmoniser le positionnement des établissements haut de gamme avec les pratiques internationales, et notamment celles des destinations concurrentes de la France, en créant une 5^{ème} étoile.
- Favoriser la modernisation des équipements et proposer des repères fiables à la clientèle.

Les principes des nouvelles normes de classement

- Un classement volontaire valable 5 ans délivré par le préfet du département.
- L'audit est réalisé par un cabinet de contrôle accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).
- Un classement de 1 à 5 étoiles pour tous les hébergements (à l'exception des villages résidentiels de tourisme).
- Un nouveau tableau de classement fonctionnant selon un système à points avec des critères obligatoires et «à la carte» .
- Une publication des établissements classés sur le site internet de www.classement.atout-france.fr.



comment décrocher vos nouvelles étoiles

*Une procédure plus rapide et plus simple.
Deux mois sont nécessaires au lieu des 6 à 12 mois
précédemment pour obtenir son classement.*

Étape 01 | Réalisez votre pré-diagnostic

- Vous êtes exploitant d'un hôtel, d'une résidence de tourisme, d'un village de vacances, d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisirs, réalisez votre pré-diagnostic sur le site www.classement.atout-france.fr.

Étape 02 | Commandez votre visite de contrôle

- Consultez la liste des organismes de contrôle accrédités par le COFRAC sur le site www.classement.atout-france.fr. Commandez votre visite de contrôle et transmettez votre pré-diagnostic à un cabinet de contrôle de votre choix.

Étape 03 | La visite de contrôle

- Une date de visite est programmée avec votre cabinet de contrôle. Suite à la visite, il dispose d'un délai de 15 jours pour établir l'attestation de visite et vous la remettre.

Étape 04 | Demande de classement en préfecture

- Après avoir validé le rapport, adressez en préfecture votre dossier complet. Le préfet établit par arrêté la décision de classement dans le mois qui suit la réception du dossier complet de demande. Le classement est attribué pour une durée de 5 ans.

Étape 05 | Vous pouvez commander votre panneau !

le nouveau panonceau résidence touristique

à la fois lisible et claire, élégante et moderne,
la nouvelle plaque traduit les sentiments d'évasion,
de plaisir, et d'exception d'un séjour en France...



Modèle conforme à l'arrêté du 22 décembre 2010
relatif aux panonceaux des hébergements de tourisme

- Plaque aluminium laquée blanc HR (Haute Résistance)
 - Film aspect brossé et contre collage d'un film transparent
 - Dimensions de la plaque : 308 x 420 mm
 - Angles arrondis, non agressifs
 - Film de protection antigraffiti
 - Fixation antivol sur une contre-plaque laquée préperçée blanc HR visserie invisible (entraxe 268 x 268 mm)
- **Garantie 5 ans**



Angles arrondis
non agressifs



Film de protection
antigraffiti



Système de fixation
antivol et invisible

100% aluminium, de forme rectangulaire, biseautées en haut à droite, elles se distinguent parmi les divers éléments de signalétiques que l'on retrouve généralement à l'entrée des établissements touristiques.

Outre le nombre d'étoiles, la plaque indique l'année d'attribution et la durée de validité, le classement étant valable pour une durée de 5 ans.

commandez votre nouveau panonceau

100 % aluminium laqué
Fixation antivol
Protection antigraffiti
Garantie 5 ans
Modèle conforme
à l'arrêté du 22 décembre 2010
Dimensions : 308 x 420 mm

60 € HT

système de fixation compris



Pour passer commande, c'est facile :



Par internet

Sur www.signaclinic.com



Par téléphone

Notre équipe reste à votre écoute et répond à toutes vos questions du lundi au vendredi, de 8h à 18 heures sans interruption.

N°Azur 0 810 720 002

PRIX APPEL LOCAL

Faites confiance au 1^{er} FABRICANT FRANÇAIS DE SIGNALISATION

SIGNACLIC.COM, la boutique en ligne de LACROIX Signalisation, bénéficie du savoir-faire et de l'expérience de ce leader reconnu depuis plus de 60 ans sur le marché de la signalisation routière et de l'aménagement urbain.

SIGNACLIC propose aujourd'hui d'accompagner les établissements touristiques dans leur démarche de certification en vendant en ligne les nouveaux panonceaux touristiques et en proposant des solutions de signalétiques extérieures comme intérieures.

Vous satisfaire est la priorité de l'équipe SIGNACLIC : elle vous assure un service de A à Z, allant du conseil à la mise en oeuvre, en passant par la conception, la fabrication et la commercialisation.



WWW.SIGNA CLIC.COM

8, impasse du bourrelier - BP 30004
44801 Saint Herblain Cedex

 **N°Azur** 0 810 720 002

PRIX APPEL LOCAL